

COMMUNE DE L'ISLE



PREAVIS MUNICIPAL

No 07/2019

BUDGET 2020

PREAVIS MUNICIPAL

No 07/2019

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous avons l'avantage de vous soumettre le budget pour l'année 2020, tel qu'il a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2019.

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
Revenus courants	4'773'591.00	4'558'347.00	5'120'936.10
Prélèvement fonds de réserve			101'171.20
Fonds de péréquation et rétrocession dépenses thématiques	760'000.00	790'000.00	715'000.00
Décompte final facture sociale/fonds de péréquation			109'355.00
Total des revenus	5'533'591.00	5'348'347.00	6'046'462.30
Charges de fonctionnement	3'883'775.00	3'756'730.00	3'776'620.18
Fonds de péréquation	620'000.00	570'000.00	593'000.00
Facture sociale cantonale	562'000.00	525'000.00	569'045.00
Réforme policière	96'600.00	92'000.00	92'686.00
Amortissements budgétaires	427'950.00	401'950.00	359'950.00
Amortissements extrabudgétaires			
Attributions aux financements spéciaux	47'361.00	70'700.00	189'453.05
Attributions aux réserves	10'000.00	10'000.00	450'000.00
Total des charges	5'647'686.00	5'426'380.00	6'030'754.23
Excédent de recettes			15'708.07
Excédent de charges	114'095.00	78'033.00	

Préambule

Selon la décision du conseil communal du 9 octobre 2019, le taux d'imposition communal baisse de 1 point suite à la reprise par la Canton de la facture de l'AVASAD. Le budget se base sur une population de 1'020 habitants (idem en 2019) et un taux d'imposition de 75 points.

Présentation du budget en bref

Le budget présente un total de recettes de CHF 5'533'591.- (CHF 5'348'347.- en 2019) contre un total de charges s'élevant à CHF 5'647'686.- (CHF 5'426'380.- en 2019).

Le budget 2020 dégage une marge d'autofinancement positive de CHF 371'216.- (CHF 404'617.- en 2019).

Il est à relever que sur un total de charges de CHF 5'647'686.-, CHF 2'263'485.- sont des montants communiqués par le canton et les associations sur lesquels nous n'avons pas de maîtrise.

Pour avoir une meilleure compréhension des coûts, seule la participation de L'Isle pour les frais inhérents à MVCL (compte 8'10) sont indiqués dorénavant dans les comptes.

Analyse par groupes budgétaires (nature)

Groupe 31 - Biens, services et marchandises

Entretien courant des bâtiments, rénovation d'un appartement à la rue de la Potale 2 et travaux prévus sur le château.

Groupe 32 - Intérêts passifs

Stable, le taux d'emprunt moyen est actuellement de 1.42 %.

Pour information, les emprunts ouverts au 01.01.2020 liés aux financements communaux représentent un montant de CHF 8'850'000.-.

Groupe 33 - Amortissements

Le détail des amortissements figure dans la dernière page de la brochure du budget.

Groupe 35 - Remboursement aux collectivités publiques

Légère hausse, ces montants évoluent d'un budget à l'autre et d'une année à l'autre, il est toujours à prendre avec précaution.

Groupe 39 - Imputations internes

Les montants indiqués dans les différents dicastères correspondent à la répartition réelle des heures travaillées par le personnel de la voirie et de la conciergerie en 2018.

Groupe 40-46 - Revenus

Une augmentation de CHF 130'500.- est prévue par rapport à 2019 sur les encaissements d'impôts PP et PM, malgré la baisse du taux d'impôt. Les encaissements sont estimés en fonction des montants communiqués par l'office d'impôt et l'évolution de leur taxation. Il faut également tenir compte de l'arrivée de nouveaux contribuables courant 2020, suite à la construction de nouveaux immeubles.

Conclusions

La Municipalité poursuit sa politique de maîtrise des coûts dont elle a le contrôle, tout en ayant la volonté de continuer à améliorer ses services à la population.

Au terme de ce rapport, nous vous proposons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivant :

- vu le préavis de la Municipalité
- oui le rapport de la Commission des finances chargée de l'examiner
- considéré que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter le budget pour l'année 2020 tel que présenté par la Municipalité

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2019.

LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE

Au nom de la Municipalité


La Syndique



Anne-Lise Rime



La Secrétaire



Danièle Jordan